

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 17 décembre 2018  
~~~~~

**ELABORATION/RÉVISION GÉNÉRALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE BÉLARGA - AVIS DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIÉES
AVIS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 17 décembre 2018 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Étaient présents ou représentés :

M. Philippe SALASC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, Madame Roxane MARC, M. René GOMEZ, Monsieur Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, Mme Martine BONNET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Agnès CONSTANT, Monsieur Jean-Pierre BERTOLINI, Monsieur Yannick VERNIERES, Monsieur Christian VILOING, Monsieur Jean-Claude CROS, Madame Véronique NEIL, Madame Isabelle ALIAGA, Monsieur Olivier SERVEL, Monsieur Jean-François SOTO, Madame Marie-Françoise NACHEZ, Monsieur Henry MARTINEZ, Monsieur Marcel CHRISTOL, Monsieur David CABLAT, M. Pascal DELIEUZE, Monsieur José MARTINEZ, Mme Florence QUINONERO, Mme Nicole MORERE -M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND, M. Daniel JAUDON suppléant de M. Jacky GALABRUN, Monsieur Yves KOSKAS suppléant de Monsieur Stéphane SIMON, Monsieur Pascal THEVENIAUD suppléant de Monsieur Grégory BRO

Procurations :

Madame Annie LEROY à Monsieur Olivier SERVEL, M. Bernard GOUZIN à M. Michel SAINTPIERRE, Mme Maria MENDES CHARLIER à Madame Roxane MARC, Monsieur Jean-Luc DARMANIN à Mme Agnès CONSTANT, Madame Amélie MATEO à Monsieur Jean-François SOTO, Madame Marie-Hélène SANCHEZ à Monsieur Marcel CHRISTOL, Mme Josette CUTANDA à M. Louis VILLARET, Madame Béatrice FERNANDO à M. Philippe SALASC

Excusés :

M. Gérard CABELLO, Madame Jocelyne KUZNIAK, Monsieur René GARRO

Absents :

M. Maurice DEJEAN, Monsieur Jean-André AGOSTINI, Monsieur Jean-Luc BESSODES, M. Philippe MACHETEL

Quorum : 24	Présents : 32	Votants : 40	Pour 40 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU l'arrêté préfectoral n°2017-1-1434 du 19 décembre 2017 fixant les derniers statuts en vigueur de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault ;

VU le Code de l'urbanisme et en particulier son article L.153-16 en vertu duquel le projet de plan local d'urbanisme arrêté est soumis pour avis aux personnes publiques associées à son élaboration, mentionnées aux articles L. 132-7 et L. 132-9 ;

VU l'article R. 153-4 du même code ;

VU la délibération du 23/10/2018 par laquelle la commune de BELARGA a arrêté son projet de Plan Local d'Urbanisme ;

VU l'avis de la commission « Aménagement de l'espace » en date du 30 novembre 2018.

CONSIDERANT que la Communauté de communes Vallée de l'Hérault est consultée pour avis en tant que personne publique associée,

CONSIDERANT qu'elle dispose d'un délai de trois mois, suite à notification du PLU arrêté, pour porter à connaissance de la commune de BELARGA l'avis qu'elle souhaite émettre,

CONSIDERANT que le présent projet d'élaboration du PLU porte sur quatre grands axes politiques :

- Proposer un développement urbain équilibré ;
- Conforter le cadre de vie actuel ;
- Encourager le développement économique au travers d'une nouvelle offre touristique ;
- Définir un aménagement spatial qualifiant.

**Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'émettre un avis favorable au PLU de la commune de BELARGA complété des remarques suivantes :

*Le projet de PLU est compatible avec le Plan Local de l'Habitat.

*La prospective démographique est en adéquation avec la capacité de la station d'épuration.

*La mise en place d'une micro-crèche ou d'une maison d'assistants maternels sera préférée sur le secteur des Eaux Basses. Il n'existe pas de projet intercommunal d'implantation d'une crèche publique sur le secteur de Bélarga.

* Dans les trois prochaines années, la CCVH n'envisage pas l'implantation d'un second établissement de petite enfance sur le secteur de Bélarga.

*La mise aux normes réglementaire de la bibliothèque est souhaitable.

*Le projet médico-touristique est une réelle opportunité de développement.

<p>Transmission au Représentant de l'État N° 1834 le 18/12/18 Publication le 18/12/18 Notification le DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE Gignac, le 18/12/18 Identifiant de l'acte : 034-243400694-20181217-lmc1109018-DE-1-1 Le Président de la communauté de communes Signé : Louis VILLARET</p>	<p>Le Président de la communauté de communes</p> <p>Louis VILLARET</p>
---	--

Elaboration/révision générale du plan local d'urbanisme de la commune de Bélarga
Avis de la communauté de communes

ANALYSE CONSOMATION DE L'ESPACE	
Thématique	Enjeux / Objectifs
Croissance urbaine estimée	Le projet prévoit 752 habitants en 2030 (soit une croissance annuelle de 1.8%). Le nombre de logements à produire est estimé à 85.
Densification	Création de 25 logements en densification et réinvestissement urbain.
Extensions	Création de 60 nouveaux logements en extension.

COMPETENCE HABITAT		
Rapport de compatibilité avec le Programme Local de l'Habitat		
Thématique	Enjeux / Objectifs	Remarques
Production de logement	PLU : 85 d'ici 2030 PLH : 50 d'ici 2021	Le PLU affiche une production obligatoire de logements locatifs sociaux supérieure au PLH (15 environ). La typologie exigée est adaptée.
Production de logement social	Le PLH requiert une la production globale de 10 % de logements sociaux soit 9 LLS dont 30 % de T2 et T3	
La compatibilité avec le PLH est avérée.		

COMPETENCE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	
Thématique	Enjeux / Objectifs
Mixité fonctionnelle autorisée dans le tissu bâti	Favoriser l'implantation de cellules commerciales le long de la RD32
Développement d'un projet médico-touristique	2 ha en friche dédié à un projet touristique spécifique
Aménagement des berges de l'Hérault	Installation d'une aire de camping-cars
Intégration dans le PAEN en cours d'élaboration	Protection de la zone agricole
Limitation de la consommation d'espaces agricoles	L'urbanisation nouvelle est incluse dans la forme urbaine – les secteurs agricoles en zone urbaine sont confortés
Le développement économique est cohérent et plurifonctionnel : commerce, agriculture, tourisme	

COMPETENCE ASSAINISSEMENT		
Thématique	Enjeux / Objectifs	Remarques
Assainissement collectif	Capacité de la STEP	La station d'épuration est commune à Bélarga et Campagnan. Sa capacité est de 1700EH (mise en service en 2010) ce qui est compatible avec les projets communaux des deux communes.
La capacité de la station d'épuration est compatible avec le projet démographique de la commune.		

COMPETENCE ACTIVITE DE PLEINE NATURE	
Thématique	Enjeux / Objectifs /Remarques
Préserver les parcours de randonnée	Les parcours existants sont valorisés. Une bande boisée est conservée entre le chemin Rouvièges et le secteur de la nouvelle OAP afin de préserver le départ du chemin de randonnée.
Aire d'accueil des camping-cars	Il s'agira de prévoir un fléchage à vocation touristique vers le site et de proposer un encadrement de la baignade qui soit compatible avec la gestion du stationnement.
Le confortement des activité existantes et leur développement sont pris en considération	

COMPETENCE PETITE ENFANCE		
Thématique	Enjeux / Objectifs	Remarques
OAP secteur Eaux Basses	Création d'un équipement petite enfance	Dans les trois prochaines années, la CCVH n'envisage pas l'implantation d'un second établissement de petite enfance sur le secteur de Bélarga.
La création d'une Micro-Crèche ou d'une Maison des Assistantes Maternelles privées pourrait éventuellement répondre à la demande d'accueil repérée.		

COMPETENCE CULTURE		
Thématique	Enjeux / Objectifs	Remarques
Bibliothèque actuelle	Développer le réseaux des bibliothèques / médiathèques sur le territoire	La bibliothèque actuelle ne peut actuellement remplir les objectifs d'accueil réglementairement assigné par l'Etat en 2017 aux bibliothèques. Le projet de nouvelle mairie pourrait répondre à cette problématique (réhabilitation de l'ancienne mairie ou espace dédié dans le nouveau projet)
La mise aux normes réglementaires de la bibliothèque est souhaitable.		

OFFICE DU TOURISME INTERCOMMUNAL		
Thématique	Enjeux / Objectifs	Remarques
Projet médico-touristique « Répit Famille »	Aménagement d'un centre touristique permettant l'accueil de famille composée d'une personne dépendante du fait d'un handicap grâce à un accompagnement médical adapté	Projet novateur conforme aux besoins du territoire en matière d'hébergement touristique.
Un projet touristique novateur très intéressant		